

*Les subsides*

juger par ce qui s'est passé à la Chambre aujourd'hui, je pense que nous allons y parvenir. Peut-être pas demain, ni la semaine prochaine, mais nous y parviendrons parce que la bonne volonté est omniprésente aujourd'hui.

Il ne sera pas facile, cependant, de mettre au point certaines choses. Par exemple, quand une activité devient-elle politique? Quand tel ou tel groupe devient-il politique? Ce n'est pas facile à dire. Certains jugeront telle action politique tandis que d'autres conviendront qu'elle relève de la charité. Ils penseront que la seule solution possible à un problème donné, à un moment donné, est ce genre d'activité. Mais tous ne voient pas les choses de la même façon.

Dimanche dernier, après avoir assisté à la messe dans une église où je n'étais jamais allé, j'ai vu que l'on avait dressé un plan de développement dans une petite alcôve. On profitait du temps du Carême pour montrer en quoi la paroisse avait des obligations à l'égard des habitants d'autres pays. J'y ai vu un portrait d'un de mes bons amis, Dom Helder Camara, l'archevêque de Recife au Brésil. Le prélat a pris sa retraite il y a quelques semaines étant maintenant âgé de 75 ans. Il est venu maintes fois au Canada et bien des députés et des téléspectateurs ont entendu ses allocutions publiques. Sous la photo de Dom Helder Camara, on pouvait lire: «Lorsque je donne à manger aux affamés, on m'appelle un saint; mais lorsque je demande pourquoi les pauvres n'ont rien à manger, on me traite de communiste». De cette brève citation découle la question difficile à laquelle devra répondre ce groupe de travail. Où s'arrête la religion et où commence la politique? Ou encore, où s'arrête la politique et où commence la religion? Ce ne sera pas facile de répondre à cela.

Dom Helder Camara a collaboré avec de nombreux organismes bénévoles avec lesquels j'ai travaillé dans le domaine du développement international. L'Organisation catholique canadienne pour le développement et la paix, par exemple, est un organisme bénévole qui se sert des dons des Canadiens pour favoriser des projets de développement dans le monde entier. Dom Helder Camara est fréquemment venu au Canada pour s'adresser à ce groupe. Je sais pour avoir travaillé avec lui qu'une bonne partie des fonds versés par des Canadiens a été utilisée dans sa région du nord-est du Brésil où règnent la pauvreté, la famine, la maladie et autres fléaux du même genre. Je crois que quiconque donne à n'importe quel organisme dans la mesure de ses moyens aime son prochain. C'est là une façon pour les Canadiens, qui vivent dans une partie riche du monde, d'aider leurs frères moins privilégiés qui vivent dans d'autres parties du monde.

● (1730)

Je crois que la loi de l'impôt sur le revenu devrait être modifiée de façon qu'une personne qui fait un don à un organisme qu'elle croit charitable soit aussi récompensée au moyen d'une déduction d'impôt. Il lui restera ainsi davantage d'argent pour aider quelqu'un d'autre.

Je crois que ce que mon collègue, le député de Waterloo, a proposé est susceptible de susciter une forte motivation qui profitera au secteur bénévole de notre pays sans alourdir le fardeau des contribuables. Ce genre d'activité recueillera facilement des fonds. Des subventions gouvernementales ne seront pas nécessaires. Les citoyens s'occuperont davantage personnellement des affaires régionales, nationales et internationales. Les responsabilités qui sont le lot de tout être humain seront plus facilement assumées, car les gens auront leur mot à dire dans la façon dont leurs dons seront employés à travers le monde.

Les organismes bénévoles nationaux se réunissent ici aujourd'hui. C'est donc un jour bien choisi pour tenir pareil débat. C'est une bonne chose qu'il ait lieu aujourd'hui. Beaucoup de choses doivent être tirées au clair dans le secteur bénévole. Les notions y sont plutôt vagues en ce qui a trait à la religion et à la politique. Selon la documentation que les organismes bénévoles nationaux ont fournie à leurs membres et à tous les intéressés, un organisme de charité doit être défini comme tel par la tradition du droit coutumier. Un organisme de charité peut être quatre choses. Il peut secourir les pauvres, propager une foi, promouvoir l'éducation ou remplir d'autres fonctions bénéfiques pour la communauté. Cela nous donne une idée de ce que sont les organismes de charité. Toute nouvelle loi qui sera proposée devra préciser bien clairement quels sont ces domaines particuliers. Je suis sûr que lorsque le droit coutumier a été établi, le terme «communauté» désignait un bien petit groupe. Aujourd'hui, les gens conçoivent la communauté comme un ensemble beaucoup plus vaste. Il ne désigne plus seulement le petit patelin, mais tout le village global.

Une autre raison qui me fait accorder tant d'importance au débat, c'est que je pense que le sujet dont nous discutons à la Chambre des communes aujourd'hui touche plus de gens que n'importe quel projet de loi ou motion dont j'ai déjà traité. Les Canadiens sont probablement tous engagés dans un ou plusieurs mouvements bénévoles. Ce peut être dans le domaine des sports, de la musique, de la santé, ou pour le compte de la Croix-Rouge, du YMCA ou de l'un des mouvements religieux dont j'ai parlé. Bien des gens sont engagés dans un grand nombre de ces organismes. Le sujet à l'étude aujourd'hui est important parce qu'il va influencer directement, d'une façon ou d'une autre, sur la vie de chaque Canadien. Il se produira quelque chose qui touchera telle ou telle personne. Un événement peut se produire qui incitera quelqu'un à agir de la manière dont j'ai parlé tantôt, à propos de l'amour du prochain. Le sujet dont nous discutons aujourd'hui intéresse intensément tous les Canadiens.

Je vois que mon temps de parole est terminé. Je suis heureux d'avoir pu, pendant ces quelques minutes, émettre des idées sur la façon dont j'espère que le groupe d'étude abordera son travail. J'espère qu'il s'inspirera, dans la façon d'orienter ses travaux, des réflexions que nous avons offertes aujourd'hui. En conclusion, je crois que nous avons eu un débat enrichissant et profitable et je suis heureux d'avoir pu y participer.